

COMMUNIQUÉ
31 MAI , JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC



Agir ensemble pour la santé !

31MAI:JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC

www.who.int/world-no-tobacco-day/fr

#NoTbacco

Sommaire

Communiqué	page 2
Contact presse	page 3
Annexe 1	
Tableau de bord sur les addictions à La Réunion (décembre 2015, ORS)	
extraits sur le tabac	page 4-7
Annexe 2	
Arrêt du tabac : prise en charge des substituts nicotiniques	
Ameli.fr	page 8

Communiqué

31 MAI : JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC FACILITONS LE SEVRAGE DES FUMEURS LES PLUS VULNÉRABLES !

La Réunion : surmortalité liée au tabagisme par rapport à l'hexagone*

Le tabac est responsable de près de 570 morts en moyenne chaque année dans notre île (2010-2012). C'est la première cause de décès par cancer. 1 Réunionnais sur 4 fume tous les jours (chez les 15-75 ans). Un tiers des décès liés au tabagisme surviennent prématurément avant l'âge de 65 ans.

Se faire aider est important pour augmenter ses chances de réussite

Une majorité de candidats au sevrage essayent très souvent seuls sans se faire aider et restent sur un échec. Or, les chances de réussite sont favorisées avec l'aide de l'entourage, de professionnels et de médicaments qui facilitent l'arrêt.

L'URPS** Pharmaciens de La Réunion appelle à la mobilisation générale pour libérer tous ceux qui le souhaitent de leur dépendance au tabac.

Les solutions et les aides disponibles sont peu connues. L'assurance maladie et les mutuelles constatent un faible recours aux forfaits de remboursement prévus pour faciliter l'accès aux substituts nicotiniques***.

Tous les pharmaciens de l'île ont donc été invités à faire connaître l'aide qu'ils peuvent proposer en matière de sevrage tabagique. Mesurer le niveau de dépendance et la motivation du fumeur, l'orienter quand une consultation s'avère nécessaire, l'accompagner pour trouver la dose individuelle suffisante de substituts nicotiniques, l'informer des prises en charge possibles et rester à son écoute pour l'aider à surmonter les difficultés rencontrées.

De nouveaux acteurs invités à s'impliquer avec les pharmaciens

Depuis le 27 janvier, les médecins du travail, chirurgiens- dentistes, infirmiers et masseurs kinésithérapeutes peuvent prescrire les substituts nicotiniques et autoriser ainsi leur prise en charge, au même titre que les médecins et les sages-femmes.

Permettre aux plus défavorisés de recourir aux substituts plus facilement

Les pharmaciens, en première ligne pour dispenser ces médicaments qu'ils peuvent vendre librement, ne peuvent toujours pas faire bénéficier aux fumeurs d'un remboursement par l'assurance maladie sans une ordonnance. Une situation bien regrettable, au regard de l'enjeu de santé publique que constitue la lutte contre le tabagisme. Ne serait-il pas temps en 2016 de dispenser aux fumeurs les plus vulnérables l'avance des frais pour ces produits ?

* Tableau de bord sur les addictions à La Réunion (Observatoire Régional de Santé 2015)

** Union Régionale des Professionnels de Santé

30/05/2016

*** Ameli.fr, l'arrêt du tabac : une prise en charge des substituts nicotiniques

Contact presse

URPS Pharmaciens – Eric Cadet, Dr en pharmacie

Tél. : 0693 90 96 47

Courriel : urpspharma974@gmail.com

Annexe 1 :

Tableau de bord • Tableau de bord • ORS

Les addictions à La Réunion

Actualisation des données disponibles en 2015

Décembre 2015

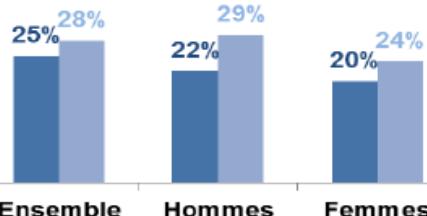
Extraits du Tableau de bord sur les addictions à La Réunion, ORS 2015

► 1 Réunionnais sur 4 fume tous les jours

- Un quart des Réunionnais déclare fumer tous les jours.
- Comme en métropole, les fréquences de consommation sont plus élevées chez les hommes. Mais l'écart Hommes /femmes est un peu moins marqué sur l'île.
- Le tabagisme quotidien est un peu moindre sur l'île par rapport au niveau métropolitain. L'écart Réunion/Métropole est plus marqué pour les hommes que pour les femmes.

Tabagisme quotidien chez les 15-75 ans (en %)

■ Réunion ■ Métropole



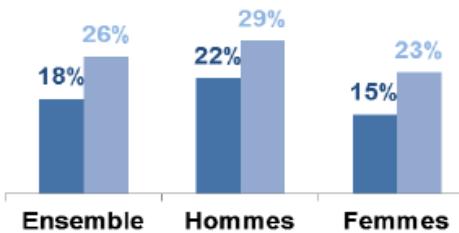
Source : Inpes (Baromètre Santé DOM 2014, Baromètre Santé 2014)

► Moins de 2 Réunionnais sur 10 déclarent avoir déjà utilisé la cigarette électronique

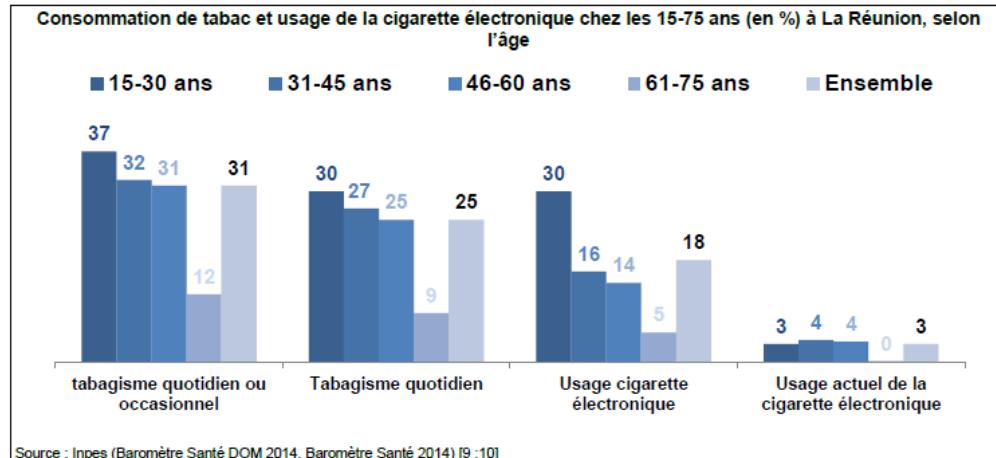
- L'expérimentation de la cigarette électronique concerne près de 20% des Réunionnais en 2014.
- A La Réunion, comme en métropole, les hommes sont davantage expérimentateurs de la cigarette électronique que les femmes. Le sex ratio H/F est cependant plus marqué sur l'île.
- Le niveau d'expérimentation est inférieur à La Réunion par rapport à la métropole, et ce quel que soit le sexe et l'âge
- L'usage actuel est 2 fois moins fréquent sur l'île (3% contre 6% en métropole), et ce quel que soit l'âge.

Usage de la cigarette électronique au cours de la vie chez les 15-75 ans (en %)

■ Réunion ■ Métropole



Source : Inpes (Baromètre Santé DOM 2014, Baromètre Santé 2014)



Mortalité liée au tabagisme

► Près de 570 décès annuels liés au tabac

- Trois causes ont été identifiées comme causes de décès directement associées au tabagisme. Ces causes ont entraîné en moyenne 568 décès par an sur l'île entre 2010 et 2012 : des hommes dans 2 décès sur 3 (65%).
- Les décès par cardiopathies ischémiques sont les plus fréquents (54%), devant les décès par cancers du larynx, de la trachée, des bronches et des poumons (33%) et les décès par bronchites chroniques et maladies pulmonaires obstructives (14%).
- Ces décès liés au tabagisme représentent, de manière stable, 14% de l'ensemble des décès sur l'île.
- Le tabac représente la 1^{ère} cause de décès par cancer : 18% des décès par cancer sont localisés au niveau du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon sur la période 2010-2012.

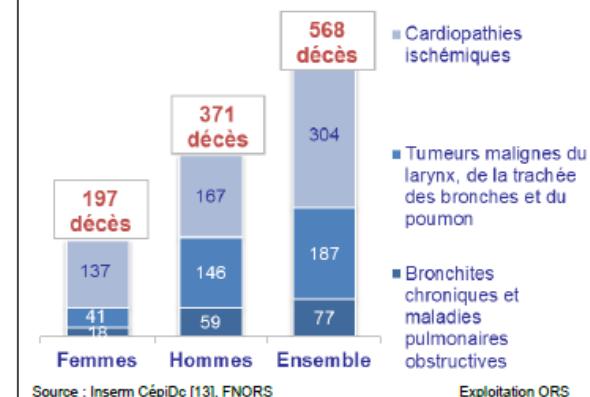
► Des décès prématurés dans près d'un tiers des décès directement liés au tabac

- Un tiers des décès liés au tabagisme surviennent avant l'âge de 65 ans : 176 décès par an entre 2010 et 2012. Dans 9 cas sur 10, les décès prématurés liés au tabac concernent des hommes.
- La mortalité liée au tabac représente 16% des décès prématurés.

► Surmortalité masculine

- Le taux standardisé de mortalité liée au tabagisme est près de 3 fois plus élevé chez les hommes.
- L'écart Hommes/Femmes est plus marqué pour les cancers du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon et pour les maladies respiratoires (taux masculin multiplié par 5 par rapport au taux féminin).

Nombre de décès pour les trois causes les plus liées au tabagisme selon le sexe à La Réunion
(Moyenne annuelle 2010-2012)



Taux standardisé* de mortalité liée au tabac à La Réunion et en métropole, 2010-2012** (taux pour 100 000 habitants)

	La Réunion			Métropole		
	H	F	T	H	F	T
Cancers du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon	68	14	37	80	21	47
Bronchites chroniques, maladies pulmonaires obstructives	40	8	20	21	7	12
Cardiopathies ischémiques	87	52	67	74	31	49
Ensemble	195	74	123	175	59	107

Sources : Inserm CépiDc, INSEE Réunion, FNORS

Exploitation ORS

* Standardisation sur la population France entière au RP 2006

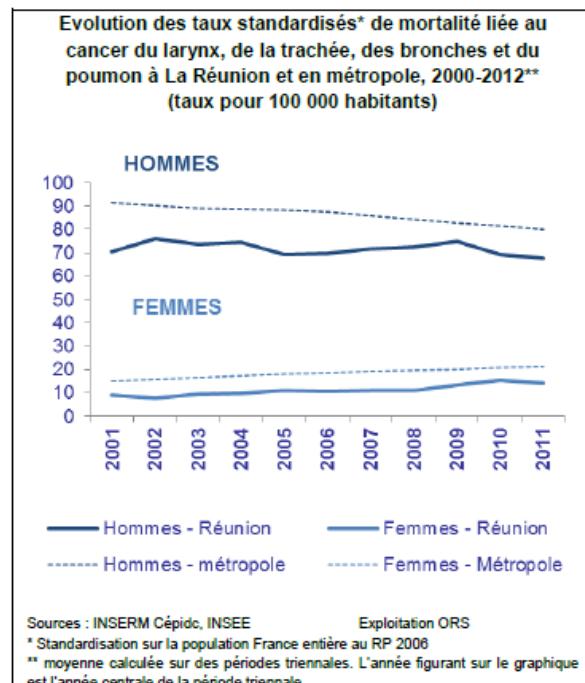
** moyenne calculée sur la période triennale 2008-2010

► Surmortalité régionale liée au tabagisme

- Sur la période 2010-2012, le taux standardisé régional de mortalité liée au tabagisme est supérieur au taux observé en métropole.
- Les écarts sont variables selon la pathologie. La Réunion est en sous-mortalité par cancers du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon, contrairement à ce qui est observé pour les 2 autres pathologies. En particulier, la mortalité régionale est près de 2 fois plus élevée pour les pathologies respiratoires liées au tabagisme par rapport à la situation métropolitaine.

► Mortalité par cancers liés au tabac : nouvelle tendance à la baisse

- Après une phase de stabilisation, le taux standardisé de mortalité directement liée au tabac tend diminuer à La Réunion sur la période 2010-2012 (quel que soit le sexe). La situation régionale rejoint ainsi la tendance métropole (où la baisse est continue depuis plusieurs années).
- Le constat de baisse est également observé pour la mortalité par cancer du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon (après une tendance à la hausse observée sur la période 2008-2010).



Tabac

OFFRE ET PRODUCTION

730 millions

de cigarettes mises à la consommation à La Réunion en 2014.

- L'offre de tabac poursuit une lente baisse à La Réunion : c'est la 4^{ème} année consécutive de baisse sur l'île. Les ventes des autres produits du tabac sont également en diminution en 2014 après une tendance à la hausse les années précédentes suite aux augmentations successives des prix des cigarettes.
- Les baisses observées localement paraissent moins importantes sur l'île par rapport à la situation en France hexagonale.

22% des jeunes de 17 ans fument tous les jours

1 Réunionnais sur 4 fume tous les jours

18% des Réunionnais ont déjà expérimenté la cigarette électronique

COMPORTEMENTS

- Le tabac est le produit psychoactif dont l'usage régulier est le plus fréquent : près d'un quart des jeunes fument quotidiennement à 17 ans.
- La fréquence de consommation du tabac est comparable en population générale : ¼ des Réunionnais fument tous les jours. Les jeunes de 15-30 ans sont les plus concernés par le tabagisme quotidien (en métropole, c'est entre 31 et 45 ans que l'usage quotidien du tabac est maximal).
- Chez les jeunes, comme en population générale, les hommes sont plus concernés que les femmes.
- Les fréquences de consommation sont moindres sur l'île par rapport à la situation en France hexagonale (chez les jeunes comme en population générale), pour le tabac et la cigarette électronique. L'usage actuel de la cigarette électronique est 2 fois moins fréquent à La Réunion.

CONSEQUENCES

570 décès en moyenne par an directement liés au tabac

- Le tabac est le produit psychoactif qui cause le plus de décès et représente la première cause de décès par cancer. Sur la période 2010-2012, 570 décès ont été enregistrés en moyenne chaque année sur l'île.
- On observe une surmortalité masculine liée au tabac : le taux de mortalité est 3 fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Les écarts Hommes/Femmes sont davantage marqués pour les cancers et les maladies respiratoires liés au tabac.
- La Réunion est caractérisée par une surmortalité globale liée au tabagisme par rapport à la situation de la France hexagonale sur la période 2010-2012, avec un différentiel plus marqué chez les femmes. En revanche, pour les décès par cancer de la trachée, des bronches et du poumon, l'île est en sous-mortalité par rapport à la métropole.

Annexe 2 :



L'arrêt du tabac : une prise en charge des substituts nicotiniques

Article mis à jour le 18 avril 2016

L'Assurance Maladie vous accompagne dans l'arrêt du tabac. Elle prend en charge, sur prescription, les traitements par substituts nicotiniques (patch, gomme, pastille, inhalateur...) à hauteur de 50 € par année civile et par bénéficiaire.

Pour les femmes enceintes et pour les jeunes de 20 à 30 ans, les bénéficiaires de la CMU complémentaire et les patients en ALD cancer, ce montant est de 150 €.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette prise en charge ?

Les substituts nicotiniques doivent être prescrits sur une ordonnance consacrée exclusivement à ces produits ; aucun autre traitement ne doit figurer sur cette ordonnance.

Les médecins, les sages-femmes mais également, depuis le 27 janvier 2016, les médecins du travail, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers et les masseurs kinésithérapeutes peuvent les prescrire.
Les sages-femmes peuvent aussi les prescrire à l'entourage de la femme enceinte ou accouchée.

Les substituts nicotiniques doivent figurer sur la liste des substituts nicotiniques pris en charge par l'Assurance Maladie (voir la liste disponible ci-dessous en téléchargement).

En pratique

Votre pharmacien vous délivrera les substituts nicotiniques (patch, gomme, pastille, inhalateur...) qui vous ont été prescrits.

Vous devrez les lui régler directement, la dispense d'avance des frais (tiers payant) n'étant pas prévue dans le cadre de ce dispositif. À noter que vous n'êtes pas obligé d'acheter en une seule fois le traitement qui vous a été prescrit ; vous pouvez échelonner vos achats.

Pour que vous soyez remboursé, votre pharmacien :

- transmet directement, via votre carte Vitale, une feuille de soins électronique à votre caisse d'Assurance Maladie,
- ou, à défaut, vous délivre une feuille de soins papier que vous enverrez vous-même à votre caisse d'Assurance Maladie.

À noter que les substituts nicotiniques peuvent éventuellement être pris en charge par votre mutuelle ou votre assurance complémentaire santé si le contrat que vous avez souscrit le prévoit. Renseignez-vous auprès d'elle.

Pour en savoir plus, consultez le dossier « Arrêt du tabac » sur ameli-santé.